



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2892

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de réparation et de confortement d'ouvrages d'art terrestres et fluviaux de technicité moyenne à haute de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires - Lancement et autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018**  
**Délibération n° 2018-2892**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux de réparation et de confortement d'ouvrages d'art terrestres et fluviaux de technicité moyenne à haute de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires - Lancement et autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande relatifs aux travaux de réparation et de confortement d'ouvrages d'art terrestres et fluviaux de technicité moyenne à haute sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Partie intégrante de la politique d'entretien des ouvrages d'art, les travaux de réparation et confortement de technicité moyenne à haute comprennent principalement :

- le génie civil des ouvrages de franchissement (ponts, passerelles), des murs de soutènement et des murs perrés ou de quais le long des fleuves,
- le confortement des talus de grande hauteur le long des voies routières ou ferrées.

Compte-tenu de la répartition disparate des ouvrages sur le territoire, de l'impossibilité de programmation de tous les travaux liés aux aléas climatiques et afin de mieux répondre aux délais de programmation des travaux, ces prestations feraient l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires (dans la limite de 3 attributaires) sur le périmètre géographique de la Métropole.

L'accord-cadre conclu ferait l'objet de bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite 1 fois 2 années.

L'accord-cadre comporterait, dans sa globalité et non pas titulaire par titulaire, un engagement minimum de 2 000 000 €HT, soit 2 400 000 €TTC et maximum de 8 000 000 €HT, soit 9 600 000 €TTC et sur 4 ans un minimum de 4 000 000 €HT, soit 4 800 000 €TTC, et maximum de 16 000 000 €HT, soit 19 200 000 €TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires relatif aux travaux de réparation et de confortement d'ouvrages d'art terrestres et fluviaux de technicité moyenne et haute sur le territoire de la Métropole.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2° du décret) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (articles 66 à 69 du décret), selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché relatif aux travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux de technicité moyenne et haute sur le territoire de la Métropole de Lyon ainsi que tous les actes y afférents pour la durée ferme de deux ans, reconductible de façon tacite 1 fois 2 années et, sur la globalité de l'accord-cadre pour un montant minimum de 2 000 000 €HT, soit 2 400 000 €TTC et maximum de 8 000 000 €HT, soit 9 600 000 €TTC et un montant minimum sur 4 ans de 4 000 000 €HT, soit 4 800 000 €TTC, et maximum de 16 000 000 €HT, soit 19 200 000 €TTC

**5° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement chapitres 011 et 23 - exercices 2019-2020 et éventuellement 2021-2022.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**